

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-15/03-14

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 15 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 10 mars 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (16) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. BONNAVENTURE Magali. DAVID-MESSILLIER Patrick. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (7) : BELLENGER Elisabeth (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). ENDERLIN François (procuration à AGNELLI Eva). JAUME François (procuration à MICHELIER Valérie). LANTENOIS Geoffrey (procuration à MICHELIER Pierre). BRUN Jean-Pierre (procuration à DAUTEL Gilles). MEYNARD Delphine (procuration à MORARD Christian).

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

DISPOSITIF D'AIDE EN FAVEUR DE LA TURQUIE ET LA SYRIE
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
A LA FONDATION DE FRANCE – SOLIDARITE TURQUIE-SYRIE

Madame le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée :

Pour répondre aux circonstances exceptionnelles que vivent actuellement la Turquie et la Syrie, la commune de Caromb est désireuse de leur apporter son soutien.

La Fondation de France – Solidarité Turquie-Syrie a mis en place un dispositif de collecte des dons et subventions sous le libellé « Fondation de France – Solidarité Turquie-Syrie », sise 60509 Chantilly Cedex.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré**

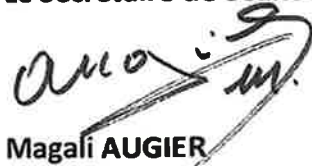
DECIDE

- De valider le principe d'octroi d'une subvention au bénéfice de la « Fondation de France – Solidarité Turquie-Syrie », d'un montant de 1 000 €,
- De dire que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif de la commune au titre de l'exercice 2023,
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes mesures et signer tous actes aux effets ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

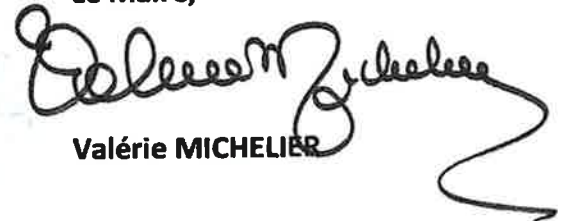
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 17 Mars 2023

Le Secrétaire de Séance


Magali AUGIER



Le Maire,


Valérie MICHELIER